

Aviation civile

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,
DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

Direction générale de l'aviation civile

Décision du 6 juillet 2011 portant délégations de signature (direction de la sécurité de l'aviation civile Sud-Est)

NOR : DEVA1120389S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le directeur de la sécurité de l'aviation civile Sud-Est,
Vu le décret n° 2008-1299 du 11 décembre 2008 portant création de la direction de la sécurité de l'aviation civile ;

Vu l'arrêté du 31 décembre 2008 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués du budget annexe « Contrôle et exploitation aériens », notamment son article 2-II ;

Vu la décision du 12 janvier 2009 portant organisation de la direction de la sécurité de l'aviation civile Sud-Est ;

Vu l'arrêté du 22 avril 2011 portant nomination de M. Philippe Guivarc'h en qualité de directeur de la sécurité de l'aviation civile Sud-Est à compter du 1^{er} juillet 2011,

Décide :

Article 1^{er}

Délégation est donnée, à l'effet de signer tous actes relevant des attributions d'ordonnateur secondaire délégué du directeur de la sécurité de l'aviation civile Sud-Est, à :

M. Daniel Bététa, administrateur civil hors classe, adjoint au directeur de la sécurité de l'aviation civile Sud-Est.

M. Sami Hadji, attaché principal d'administration de l'aviation civile, chef du département « gestion des ressources » de la direction de la sécurité de l'aviation civile Sud-Est.

M. Marc Hego, assistant d'administration de classe supérieure de l'aviation civile, chef de la subdivision « finances » du département « gestion des ressources » de la direction de la sécurité de l'aviation civile Sud-Est.

M. Patrick Boucheron, ingénieur principal des études et de l'exploitation de l'aviation civile, délégué Languedoc-Roussillon.

M. Claude Sabonadière, ingénieur principal des études et de l'exploitation de l'aviation civile, délégué Côte d'Azur.

Mme Marie-Josée Lepine, assistante d'administration de classe exceptionnelle de l'aviation civile, responsable de l'entité administrative de la délégation Côte d'Azur.

M. Jean-Pierre Orecchioni, délégué Corse.

Article 2

La décision du 17 janvier 2011 portant délégation de signature (direction de la sécurité de l'aviation civile Sud-Est) est abrogée.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement.

Fait le 6 juillet 2011.

*Le directeur
de la sécurité de l'aviation civile Sud-Est,
P. GUIVARC'H*